

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 juin 2016 à 19 h 30 mn

Le treize deux mille seize, les membres du Conseil Municipal de BRION SUR OURCE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Georges MORIN, Maire

Présents : MORIN Georges, FELDER Eric, GEORGES Jean-Paul, LAURENCOT Marc, PASOTTO Emmanuelle, HUGUENOT-CAMUS Françoise, PIARDON Jean-Pierre, THERY Sophie, GENTY Marie-José, RIGOLLOT Xavier, BASTIEN Aurore
Secrétaire de séance : GENTY Marie-José

MODIFICATION SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, « il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon ».

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Monsieur le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale.

Elle / Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil municipal de réitérer leur accord.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016,

- Approuve la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Instaurer le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

PRISE ELECTRIQUE PONT PATIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'installer une prise électrique pour une guirlande située sur le pont du Pâtis,
- accepte le devis d'un montant de 383,76 € établi par SICECO,
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à ce dossier,

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'effectuer des travaux dans le logement de la poste, comme suit :
 - o platerie pour un montant de 738,38 € HT soit 801,84 € TTC, devis établi par l'entreprise SAR BERTHOLLE Fabien, 9 Route de Cérilly 21400 Ste COLOMBE SUR SEINE,
 - o électricité pour un montant de 408 € HT soit 448,80 € TTC, devis établi par l'entreprise DEP'ELEC Alain MALGRAS, 21400 Ste COLOMBE-SUR-SEINE
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à ce dossier,

MISE A JOUR COTISATIONS

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Brion-sur-Ource, délibération de dissolution en date du 17 avril 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à jour les cotisations et de fixer le tarif à 1,00 € TTC par hectare, à compter de l'année 2016 aux exploitants suivants :

- | | |
|--|-------------|
| - EARL JEANNET, rue du Temple 21570 THOIRES | 28 ha 65 a |
| - EARL PLIVARD-LAURENCEAU, 21570 BRION-S-OURCE | 174 ha 49 a |
| - EARL THERY, Hameau de Layer 21570 BISSEY LA COTE | 25 ha 31 a |
| - EARL VIGNE DES JOURS, 21400 MOSSON | 8 ha 52 a |
| - EARL TOUSSAINT 50 Grande Rue 21570 BRION SUR OURCE | 85 ha 58 a |
| - GAEC AUROUSSEAU, ferme de Crépand 21400 PRUSLY-SUR-OURCE | 2 ha 46 a |
| - GAEC DE LA COTE Rue de l'Abreuvoir 21520 BISSEY-LA-COTE | 12 ha |
| - GAEC DETOT-HAMARD, 21400 VANNAIRE | 10 ha 73 a |
| - GAEC GIRARD Jean 21570 BELAN SUR OURCE | 25 ha 95 a |
| - GAEC MATRAT, 21400 PRUSLY-SUR-OURCE | 6 ha 46 a |
| - GAEC ROSSELLE, Ferme de Champigny 21570 RIEL LES EAUX | 1 ha 88 a |
| - GAEC VERSTRAETE, Ferme du Château 21570 BELAN-S-OURCE | 149 ha 72 a |
| - LHUILLIER René, 11 rue de l'Ecole 10360 FONTETE | 4 ha 70 a |
| - RAIMOND Claude, 1 rue de la Charmotte 21570 BRION/S OURCE | 1 ha 60 a |
| - TOULOUSE Roger, 21510 BEAULIEU | 7 ha 22 a |
| - VERGER Annette, 21500 SAVOISY | 13 ha 56 a |
| - VERSTRAETE Alain, 50 rue Tanneguy d'Harcourt 21570 BELAN SUR OURCE | 21 ha 11 a |
| - VERSTRAETE Michel, 4 Grande Rue 21570 BRION SUR OURCE | 144 ha |

LOCATION VIGNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de louer la parcelle en nature de vignes située sur la commune de Brion-sur-Ource, section ZM 38, lieudit Les Vignes Sirdey, d'une surface de 01 ha 01 a 16 ca, à Monsieur et Madame AUGUSTO Victor, domiciliés 14 rue Victor Hugo, 10250 MUSSY-SUR-SEINE, pour une durée de 25 années,
Le fermage est fixé à 4 pièces de vin à l'hectare correspondant à 9,12 hectolitres à l'hectare, payable en 3 échéances les 31 mars, 30 juin et 30 novembre,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié et tous les documents afférents à ce dossier.

CONVENTION CREATION ROUTES FORESTIERES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la convention pour la création, le passage et la participation à l'entretien de routes forestières avec la commune de Bissey-la-Côte et le Groupement forestier du Rety,
- accepte la délégation de la maîtrise d'ouvrage,
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

SONORISATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'achat d'une sonorisation Premio 12, d'un montant de 975,55 € HT soit 1 170,66 € TTC, devis établi par AUDIO SUD, 529 rue Favre de St Castor 34080 MONTPELLIER,
 - Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.
- Les crédits sont prévus en investissement dépenses à l'article 2184-67

ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'achat de panneaux de signalisation d'un montant de 192,39 € HT soit 230,87 € TTC, devis établi par SIGNAUX GIROD, 71850 CHARNAY LES MACON,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le Maire,
Georges MORIN